



# PROMESSES

PROFamilies et Malades : Éduquer, Soutenir, Surmonter

Ensemble les Schizophrénies

Association loi 1901

## Livret sur la psychoéducation

Nous, parents et proches de personnes souffrant de schizophrénie ou troubles associés, membres de l'association PromesseS qui lutte pour la déstigmatisation de la schizophrénie et le développement de la psychoéducation des proches aidants souhaitons porter à votre connaissance l'état actuel des prises en charge des personnes présentant des troubles psychotiques afin que vous portiez notre requête et message d'espoir dans l'élaboration et le suivi des lois dont vous avez la charge.

Nous avons besoin de votre aide pour mettre en œuvre et développer des programmes psychoéducatifs structurés, validés scientifiquement et ayant fait leurs preuves, pour beaucoup inscrits dans la loi mais malheureusement non déclinés.

A l'heure où de nombreux signaux d'alerte concernant la Santé Mentale des jeunes Français sont alarmants, nous voulons partager avec vous un état des lieux effectué avant la crise sanitaire : On ne peut qu'être inquiet si rien n'est engagé concernant l'avenir !

## Un vrai problème de santé publique

**1 Français sur 5**

présente des  
troubles psychiques

**1%** souffre de schizophrénie

**3%** sont impactés par la maladie

La maladie frappe la jeunesse :  
elle se déclare dans 85% des cas  
entre **15 et 25 ans**

L'espérance de vie d'une personne présentant une schizophrénie est inférieure de **10 ans** à la moyenne.

## Un coût économique important

La schizophrénie représente **10%** de l'ensemble des  
lits d'hospitalisation, toutes disciplines confondues.

La santé mentale constitue le **premier** poste de  
dépende de l'assurance maladie.

## Un coût social également très important

**80%** des malades ne travaillent pas

**20%** des personnes incarcérées, **30%** de personnes  
sans domiciles fixes sont atteintes de troubles  
psychotiques tels que la schizophrénie.

## Rien n'est irrémédiable

Avec un diagnostic précoce

Un traitement adapté,

Une prise en charge psychothérapeutique

Un accompagnement social, scolaire ou professionnel personnalisé,

### LE RETABLISSEMENT EST POSSIBLE

Dans **80%** des cas, les symptômes s'améliorent quand ils sont traités,  
favorisant ainsi le **RÉTABLISSEMENT**

# IL Y A URGENCE A REPENSER LA PLACE DE LA PSYCHIATRIE DANS NOTRE SYSTEME DE SANTE

Parallèlement à un diagnostic précoce, une médecine personnalisée et des interventions psychosociales adaptées, le partenariat avec les familles et leur accompagnement sont essentiels : ce sont elles qui oeuvrent au quotidien pour soutenir leur proche, malade.

La psychoéducation des proches aidants : une nécessité

- La psychoéducation vise à l'acquisition de connaissances sur la maladie et à la mise en œuvre de stratégies permettant de modifier les comportements inadéquats.
- Elle s'adresse aux proches aidants afin qu'ils puissent, ainsi, mieux comprendre comment agir avec une personne présentant un trouble psychique dont les symptômes sont difficiles à gérer.
- Elle fait diminuer notablement les conséquences du stress sur eux-mêmes et sur leur propre santé.
- Elle permet de favoriser l'insertion sociale, éducative et professionnelle des personnes et de lutter contre la stigmatisation.
- Elle est utilisée en association pour consolider le traitement psychopharmacologique et les autres soins non médicamenteux dans le cadre d'une approche globale et pluridisciplinaire.

**Profamille** est actuellement le programme de psychoéducation le plus utilisé dans le monde francophone.

**Il fait l'objet d'évaluations systématiques et rigoureuses.**

Il a montré des effets positifs sur les proches aidants ainsi que sur les personnes présentant une schizophrénie quand les parents ont suivi un tel programme. C'est pourquoi :

- Nous vous sollicitons pour favoriser le développement de la psychoéducation dans tous les territoires et la prise en compte des proches aidants dans le parcours de soins.
- Ce sont des actions concrètes, peu coûteuses, qui peuvent être mises en œuvre aisément et apporter une aide efficace aux personnes atteintes de schizophrénie et à leurs proches.

## Son efficacité est démontrée

Plus de **50% des participants** à ce programme normalisent leur humeur et réduisent leur stress.

**Deux fois moins de personnes** souffrant de schizophrénie tentent de se suicider un an après que leurs proches aient suivi un tel programme.

Le **taux de rechute** est en moyenne **deux fois plus faible** lorsque la famille a bénéficié d'un programme psychoéducatif et, en corollaire,

Le **nombre moyen de ré-hospitalisations** des personnes atteintes de schizophrénie est réduit de moitié dans les années qui suivent, soit **un effet aussi important que le traitement**

**45% des familles** constate une **amélioration de l'état de santé** de leur proche malade.

Ces progrès sont nets sur un an et se renforcent légèrement à deux ans.

## CE QUE DIT LA LOI

La loi du 21/7/2009 dite loi HPST (Hôpital, Patients Sécurité et Territoire) consacre pour la première fois l'éducation thérapeutique comme une étape à part entière du parcours de soins du patient dans le traitement des maladies chroniques "pour le rendre plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et améliorant sa qualité de vie".

Ces éléments sont inscrits en particulier dans le chapitre 3 portant « Prévention et santé publique », art L 1161-1 (pour les patients) et L 1161-3 (pour l'entourage du patient).

Or, nous ne pouvons que constater que malgré ces bonnes résolutions, les moyens attribués et les incitations pour sa mise en œuvre sont très loin de permettre d'atteindre les objectifs.

Récemment, la loi santé 2022 (loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé) faisant le constat d'une non adéquation du système de santé actuel aux attentes des patients a promulgué la mise en place d'un système de santé décloisonné, une approche systémique et un financement plus pertinent.

Dans ce cadre, nous avons besoin de votre soutien et votre engagement pour favoriser la mise en œuvre de la psychoéducation et son développement dans tous les centres hospitaliers et tous les CMP (Centres médico-psychologiques) afin que :

- La psychoéducation soit intégrée dans les projets territoriaux de santé mentale et qu'elle fasse partie des dispositifs que les territoires doivent mettre en œuvre.
- La participation des proches dans le protocole des soins aux malades soit effective. Il ne s'agit pas de se substituer aux soignants mais de considérer les proches aidants comme des partenaires facilitateurs des soins.
- Une diffusion large d'informations sur la schizophrénie pour lutter contre la stigmatisation des personnes qui en souffrent soit réalisée : formation des soignants, intervention auprès des élèves, étudiants, etc... Les associations telles que PromesseS, Profamille, Unafam et bien d'autres disposent de ressources aptes à informer le public. Il est temps qu'un véritable programme de sensibilisation à la santé mentale soit mis en place.
- Les Premiers Secours en Santé Mentale, programme validé scientifiquement existent déjà dans 30 pays. Il convient de démultiplier ces actions d'informations et sensibilisation afin que tous et toutes puissent comprendre et intervenir auprès d'une personne en souffrance psychique.
- Les programmes de soutien aux malades telle que la remédiation cognitive, les habiletés sociales...soient systématiquement proposés aux personnes présentant des troubles psychotiques.
- Les possibilités d'intégration sociale, scolaire, professionnelle des malades soient démultipliés :  
Les ESAT ne suffisent pas, les solutions d'hébergement accompagnés non plus, la coordination des soins est très insuffisante.

L'article 22 de cette loi santé 2022 précise que les « élus sont concertés sur l'organisation territoriale des soins au moins une fois par an », et que « les associations des patients, les collectivités territoriales, les intercommunalités et les Unions Régionales des Professionnels de Santé participent à l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Territorial de santé ».

**Vous pouvez compter sur nous, membres d'une association de proches atteints de schizophrénie ou troubles apparentés ayant suivi la formation Profamille, pour participer à ces projets de manière active et constructive.**

**Nous vous demandons votre soutien et des moyens pour étendre et faire connaître le programme Profamille afin que ses excellents résultats puissent profiter largement aux personnes atteintes de schizophrénie et à tous leurs proches aidants qui peinent et souffrent pour faire face à cette maladie.**

La Présidente de PromesseS, les membres du Conseil d'Administration, les adhérents de PromesseS

